

➔ Dans la Drôme, la route des Grands Goulets

Un cas d'école

Quand, pour une des plus belles routes du massif du Vercors, l'usure du temps et ses impératifs sécuritaires provoquent le courroux, la résignation et la nostalgie.



Les grands Goulets avant l'éboulement. ▲

Lorsqu'en décembre 2005, 1 300 mètres cubes de roches sont venus emporter une partie de la RD 518 reliant Sainte-Eulalie aux Barraques-en-Vercors à la hauteur des Grands Goulets, personne n'imaginait que quatre ans plus tard, cet événement serait irréversible. Le Vercors en partie isolé, cela ne pouvait durer... Le Conseil Général de la Drôme, maître d'ouvrage en la matière, lança alors les premières études.

Le Vercors est un massif ancien à la roche friable et cet éboulement n'était pas sans rappeler celui survenu précédemment sur la route des Gorges de la Bourne située sur l'autre versant et qui avait provoqué la mort de deux automobilistes. La décision fut donc prise de fermer cette partie de la route et de la remplacer par un tunnel de 1 700 m de long avec une pente de 4,71%. L'ancienne portion de route concernée par l'éboulement fut remise en état pour les

véhicules motorisés, dans le sens montant et dans les deux sens pour les piétons et les cyclistes, et ce, pour une application dès la mise en service du tunnel.

Les études étant terminées, les travaux furent engagés, laissant l'ensemble des usagers dans l'attente de l'ouverture des deux axes : l'ancienne route et le tunnel. C'était sans compter avec la géologie des lieux. Alors que les travaux progressent, les élus drômois se rangent derrière l'avis des géotechniciens et la décision est sans appel : la portion de l'ancienne route sera fermée définitivement.

Quelle solution ?

Printemps 2008 : alors que l'ouverture du tunnel est prévue pour le 28 juin, le Conseil Général de la Drôme informe les fédérations d'usagers — principalement le Comité

FFCT de la Drôme, et souhaite connaître les avis des usagers.

Une seule question : comment assurer le cheminement des cyclistes dans le tunnel ?

Informés par Roselyne Depuccio, présidente du CoDep Drômois, les clubs du département et limitrophes manifestent leur étonnement et leur mécontentement. Il faut cependant se rendre à l'évidence : les travaux du tunnel sont en phase terminale et ne permettent pas une prise en compte sécuritaire optimale de la circulation des cyclistes.

Le 13 mai a lieu au Conseil Général de la Drôme une réunion de travail à laquelle est conviée la Commission Nationale de Sécurité FFCT. Au cours de cette réunion, l'ensemble des solutions techniques encore possibles est examiné mais laissant malheureusement peu de choix compte tenu des contraintes liées notamment au passage des poids lourds.

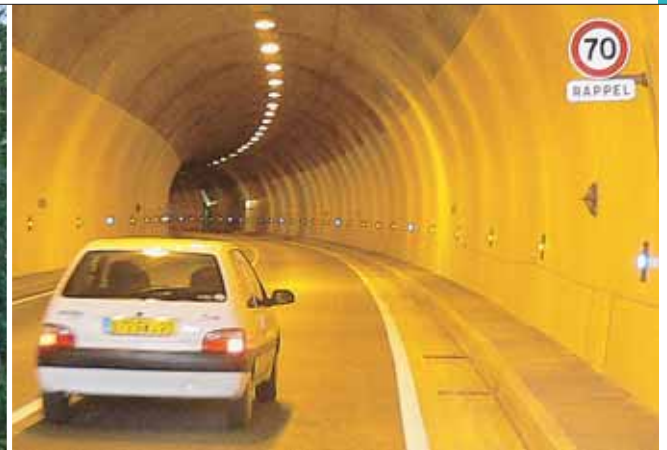


▲ Les Grands Goulets : route remise en état et définitivement fermée.





▲ Entrée du tunnel et occultation de l'ancienne route à droite.



▲ La bande cyclable dans le tunnel.

Cinq décisions sont validées :

- Modification du profil en travers de la voie pour la réservation d'une bande cyclable de 80 cm dans le sens montant.
- Réalisation d'une bande de marquage sonore pour séparer la bande cyclable de la voie de circulation.
- Mise en place d'une résine colorée sur la totalité de la bande cyclable.
- Mise en place en amont et en aval de l'itinéraire de panneaux de rappel sur la distance de 1,50m nécessaire pour dépasser un cycliste.
- Mise à l'étude d'un système de détection des cycles dans le sens montant afin de déclencher un message lumineux indiquant la présence de cyclistes dans le tunnel.

Les quatre premières décisions seront effectives dès l'ouverture du tunnel en juin 2008. En ce qui concerne le système de détection des cyclistes dans le sens montant, l'étude sera lancée et mise en application en juin 2009.

Visite de fin de travaux :

La mise en service du détecteur a eu lieu en juin 2009 et a fait l'objet, comme l'ensemble du tunnel d'une visite commune de fin de travaux entre le CG de la Drôme et la FFCT le 28 juillet. Au cours de cette visite, les constatations suivantes ont été faites et transmises au CG de la Drôme :

- Bande cyclable dans le sens montant : confirmation du manque d'emprise et de l'effet de paroi subsistant avec la bordure de 20 cm du trottoir, servant de «bute roue» aux poids lourds et hauts gabarits.
- Bande sonore et résine colorée : constat satisfaisant.
- Présence des panneaux «Attention ! Présence de cycliste et respect du 1,50m» : constat satisfaisant.
- Système de détection des cyclistes : constat satisfaisant.
- Entretien et nettoyage : lors de la traversée du tunnel à vélo, il a été constaté la présence de gravier dans plusieurs endroits et la disparition partielle de la résine en fin de courbe de sortie du tunnel, côté Baraques en Vercors.

Il a été demandé au CG de planifier un entretien régulier du tunnel et notamment le balayage par aspiration de la bande cyclable entre les mois d'avril et septembre.

Parmi les points positifs, il faut signaler l'excellent système d'éclairage interne avec, pour encore plus de visibilité, une luminosité accrue aux deux entrées du tunnel

et combattre le phénomène du trou noir. Ceci cependant ne doit pas nous faire oublier, malgré ces bonnes conditions, que l'éclairage est obligatoire sur nos bicyclettes ainsi que le port du gilet haute visibilité. Aujourd'hui, l'ancienne route répond aux besoins de la maintenance du tunnel et relie également la voie de secours située au centre de celui-ci.

Le Vercors et la Drôme sont une belle région que nous vous invitons à découvrir ou à parcourir à nouveau. Un département où la sécurité des cyclistes est prise au sérieux, malgré hélas cet épisode regrettable. Celui-ci est un véritable cas d'école et il devra retenir toute notre attention ainsi que celle des aménageurs. Souvenez-vous de la Semaine Fédérale de CREST et ses premiers panneaux : «Je dépasse 1,50m», le précurseur s'appelait «Le Conseil Général de la Drôme». Aujourd'hui il vous invite à utiliser les accotements revêtus réalisés systématiquement dans ce département, ce qui n'est pas le cas partout. ■

Texte et photos de Jacques Fournat



▲ Accotements revêtus.



UNE PREMIÈRE EN FRANCE : le système* de détection des cyclistes

Une boucle magnétique en forme de losange est insérée dans la voie de circulation. Lors du passage du cycliste, le système détecte la signature électronique de chaque roue et valide le passage. L'information est ensuite transmise au système d'exploitation et d'affichage du panneau lumineux : celui-ci laisse apparaître l'information demandée. Le temps d'affichage est de 10 minutes et 30 secondes, correspondant au temps moyen de la traversée du tunnel par un cycliste, soit 10 km/h. L'opération est ainsi reproduite à chaque passage de cycliste. Au sol, la boucle magnétique en forme de losange étant double, elle se déclenche également si le cycliste n'utilise pas la bande cyclable.

*Système Eco compteur - validé par le CETE du Sud-Ouest.



Boucle magnétique double.



Affichage du panneau lumineux.